

Edouard commença à établir des statistiques vitales (il n'existe aucun rapport pour 1912), et en Nouvelle-Ecosse la publication des statistiques vitales ne remonte qu'à 1909. A cause des lacunes, mais plus encore à cause de la dissemblance des faits recueillis, des méthodes de recueil et des pénalités imposées, les statistiques vitales du Canada demeurèrent extrêmement défectueuses et la compilation sur une base nationale en était impossible, ainsi que le constatait en 1912 la Commission sur les statistiques officielles, laquelle déclara que "pour la Puissance, qui s'occupe maintenant de constituer son unité nationale, il importe d'avoir des données interprovinciales et internationales, par une coopération efficace entre les provinces et le gouvernement fédéral; il serait possible d'atteindre ce but sans sacrifier la liberté qu'a chaque province de satisfaire ses exigences statistiques particulières".

Cette collaboration est actuellement entrée dans le domaine des réalités depuis la création du Bureau Fédéral de la Statistique, en vertu de la loi de la Statistique de 1918, laquelle spécifie que le Bureau devra publier un rapport annuel sur les statistiques vitales. Le projet élaboré par le Bureau de la Statistique fut soumis aux différentes provinces, puis en juin et décembre 1918, cette question fut traitée à fond lors d'une conférence entre le Dominion et les Provinces.

Aux conférences de 1918, il fut résolu (1) que la loi-modèle sur les statistiques vitales préparée par le Bureau Fédéral de la Statistique devait former la base de la législation des différentes provinces en cette matière, assurant ainsi l'uniformité et la comparabilité; (2) que les provinces devaient se procurer des données sur les naissances, mariages et décès, au moyen des formules approuvées et adoptées à la conférence de décembre, le Bureau Fédéral de la Statistique devant fournir gratuitement ces formules; (3) que les provinces devaient transmettre au Bureau Fédéral de la Statistique, aux époques à déterminer, soit les certificats originaux des naissances, mariages et décès, soit des copies certifiées de ces documents, le Bureau Fédéral de la Statistique devant se charger de la compilation mécanique et de la mise en forme tabulaire.

En vertu des dispositions qui précèdent, les statistiques vitales de toutes les provinces, sauf le Québec, ont été recueillies et compilées de façon uniforme de 1921 à 1925. Les cinq premiers rapports annuels ont paru et on peut se les procurer au Statisticien du Dominion.

Depuis le 1er janvier 1926, le Québec fait partie du territoire d'enregistrement et depuis cette date, ses statistiques sont sur le même pied que celles des autres provinces. Les rapports définitifs de 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930, couvrant les neuf provinces, ont été publiés et sont distribués par le Statisticien du Dominion¹.

Il est utile d'énoncer ici deux observations importantes à l'usage de ceux qui feront état de ces tableaux ou bien des rapports détaillés. Premièrement, malgré les améliorations effectuées au cours de la dernière décennie, les déclarations d'état civil, particulièrement celles des naissances, sont incomplètes dans la plupart des provinces. L'immensité du pays et l'isolement de nombre de ses habitants sont la cause de ces regrettables lacunes. Deuxièmement, l'extrême diversité de la composition de la population des différentes provinces, par rapport au sexe et à l'âge démontrée par le recensement de 1921, rend toute comparaison entre les provinces—

¹ Les statistiques vitales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont colligées et analysées mais ne sont pas présentées avec celles des neuf provinces parce que les chiffres ne sont pas considérés comme assez complets et dans plusieurs cas il est même impossible de se procurer l'information désirée; de plus la population y est tellement mobile qu'il est impossible de relever des données suffisantes chaque année pour en retirer des taux annuels. Comme ces territoires contiennent seulement 1/900ième de la population du Canada, leurs résultats ne peuvent guère influencer les totaux. Voir page 139 pour les chiffres de 1924-29.